

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, trois grèves ont eu lieu en moins de vingt jours et le 7 février dernier a confirmé la très forte détermination des Français et des Françaises à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement. La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation. Personne ne s'est laissé tromper par la propagande du gouvernement. D'ailleurs, à ce sujet, la FSU dénonce fermement le mail du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, envoyé sur les adresses personnelles, présentant une liste d'arguments en faveur de la réforme des retraites. Dans le second degré, ce sont trois grèves majoritaires. Dans l'éducation, la mobilisation contre la réforme des retraites se poursuit et s'amplifie, avec un prochain rendez-vous samedi.

Les discussions sur les mesures salariales que le gouvernement persiste à appeler « revalorisation » ont repris depuis quelques semaines. Le ministre de l'Éducation nationale se borne toujours à reprendre les éléments de langage présidentiels alors même que la FSU a montré, preuve à l'appui, que les promesses présidentielles relevaient de la tromperie. Les choses sont néanmoins claires : les mesures « socle », quelles qu'elles soient, conduisent à un aplatissement de la progression de la rémunération passé les 15 premières années de carrière. La soi-disant « revalorisation historique » annoncée se fait à coup de primes qui n'ont rien de pérenne. Que reste-t-il alors comme perspective offerte aux enseignants qui souhaiteraient légitimement être mieux payés ? Le pacte et son cortège de missions supplémentaires ! Le pacte est un outil de dénaturation de nos métiers : en valorisant les missions supplémentaires, il accroît la charge de travail, encourage la concurrence entre les personnels, individualise nos métiers et décentre le cœur de nos métiers de l'enseignement vers d'autres tâches.

C'est surtout une autre vision de la Fonction publique que le gouvernement tente de nous imposer avec un renoncement à la « Fonction publique de carrière » dans laquelle la rémunération évolue avec la progression de carrière dans le temps, au profit d'une « Fonction publique d'emploi » dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées. Durant toute la campagne présidentielle 2022, et dès 2017, Emmanuel Macron n'a jamais caché son souhait d'attaquer frontalement le statut de la Fonction publique : les menaces sur nos métiers et nos statuts sont bien là et la FSU saura y répondre !

Actuellement dans les établissements scolaires les équipes travaillent sur la préparation de rentrée. Nos collègues de Technologie sont confrontés au mépris ministériel. Le budget de notre ministère conduit nationalement à la suppression de 481 emplois d'enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré, alors que l'évolution des effectifs élèves est négligeable. Quelle que soit l'académie, il est vain d'imaginer que les conditions seront réunies pour diminuer l'effectif moyen d'élèves par classe, ~~le fameux E/S~~. Notre académie se singularise par une augmentation du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée. C'est même la plus forte de tout le territoire métropolitain : 1689 élèves en plus, soit +1,1 %. Pour y faire

face, le ministère nous a octroyé généreusement une dotation de 60 ETP (54 en HP et 6 en HSA), soit une évolution de 0,5 %. Chacun jugera de la haute considération du ministère envers notre académie, ses élèves et ses personnels surtout lorsque l'on se rappelle notre classement 26<sup>ème</sup> sur 29 académies, juste avant Versailles et Mayotte : de quoi relativiser les discours sur l'égalité des chances, la bienveillance etc.

Abordons maintenant, pour finir, l'ordre du jour de cette CAPA. Tout d'abord, depuis la loi de 2019 de destruction ~~transformation~~ de la Fonction Publique, nous voulons rappeler que peu à peu les élus du personnel ont été démis de leur rôle et le règlement intérieur présenté entérine une conception minimaliste du paritarisme que les élus de la FSU continueront à contester. Cette CAPA est censée se pencher sur les refus de CFP que vous allez notifier aux collègues. De nouveau, les informations partielles que vous nous avez communiquées ne nous permettent pas d'exercer notre mandat d'élus des personnels. Nous le déplorons car c'est très éloigné de notre conception du paritarisme.